

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HYPÉRION – ISIN FR0007052923 – Cet OPCVM est géré par Skylar France

### Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de gestion du FCP est de rechercher une performance sur la durée de placement recommandée de 5 ans, à travers une sélection de valeurs, principalement de l'Union Européenne, sans contrainte liée à la taille de capitalisation ni de secteur d'activité.

La stratégie de gestion est discrétionnaire. Le gérant réagira aux informations macro et micro-économiques de façon à adapter en permanence le portefeuille à la conjoncture, tant en terme de secteur que de taille de capitalisation.

Il n'existe pas d'indicateur de référence.

Le fonds est éligible au PEA.

L'exposition globale du portefeuille aux marchés actions est comprise entre 0 et 130% de l'actif net. En effet, en cas de stress annoncé au niveau mondial, la Société de Gestion pourra décider de diminuer totalement ou partiellement l'exposition du FCP aux marchés actions.

Le FCP investit 75% minimum de son actif en actions de sociétés cotées ayant leur siège social en France ou dans un Etat membre de l'Union Européenne ou en Islande ou en Norvège ou au Liechtenstein.

Le reste du portefeuille, soit 25% de l'actif net maximum, pourra être investi :

- en actions sans contrainte géographique, y compris dans les pays émergents,
- en instruments du marché monétaire.

Il n'existe aucune contrainte de secteur ni de taille de capitalisation. A ce titre, le FCP peut investir jusqu'à 100% de son actif dans des petites et moyennes capitalisations, celles-ci offrant une liquidité plus restreinte que les actions de grandes capitalisations.

Dans la limite de 10% de l'actif net, le FCP pourra investir dans des valeurs du marché Alternext.

Le processus d'investissement est basé sur la construction d'un portefeuille diversifié, fondé sur une double approche :

- une approche "Top-down" reposant sur l'analyse macroéconomique, afin d'identifier :
  - les secteurs les plus porteurs,
  - les zones géographiques les plus prometteuses en termes de performances.
- une approche "Bottom-up" reposant sur une analyse fondamentale multicritères des sociétés permettant :
  - d'identifier les sociétés disposant d'un potentiel attractif indépendamment de leurs secteurs,
  - de déterminer les forces et faiblesses des sociétés.

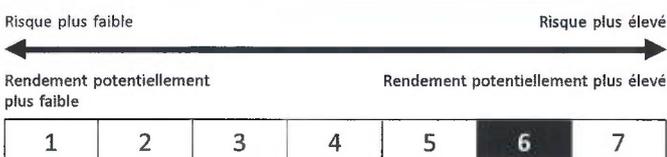
Le FCP pourra intervenir sur des instruments financiers à terme, négociés sur des marchés réglementés français ou étrangers ou de gré à gré, en vue de couvrir les risques actions et change ou d'exposer/ surexposer le portefeuille aux marchés actions.

Le fonds capitalise ses revenus.

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans les 5 ans.

La valeur liquidative est établie quotidiennement chaque jour de bourse ouvré à Paris. L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur simple demande qui doit être reçue au plus tard par BNP Paribas Securities Services avant 16h (Paris) chaque jour d'établissement de la valeur liquidative. La date de règlement des rachats est fixée à deux jours ouvrés suivant la date d'établissement de la valeur liquidative (J+2).

### Profil de risque et de rendement



L'exposition aux actions explique le classement de l'OPCVM dans cette catégorie.

Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée, le classement de l'OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus basse (1) du tableau ne signifie pas un investissement sans risque.

Risques non pris en compte intégralement dans l'indicateur, auxquels l'OPCVM peut être exposé et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative :

**Risque de liquidité :** Le fonds investit sur des marchés qui peuvent être affectés par une baisse de la liquidité. Ces conditions de marchés peuvent impacter les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

**Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme :** L'utilisation des instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché sur le portefeuille du fonds.

## Frais

### Frais ponctuels prélevés avant investissement

Frais d'entrée	5 % TTC max.
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur le montant de votre souscription à l'entrée avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas des frais inférieurs peuvent être appliqués. L'investisseur peut contacter son conseiller ou son distributeur afin d'obtenir le montant effectif des frais d'entrée.

### Frais prélevés par l'OPCVM annuellement

Frais courants	4,70 % TTC de l'actif net moyen*
----------------	----------------------------------

### Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance : 12 % TTC de la performance annuelle du FCP au-delà de 7 %.

Aucune commission de performance n'a été prélevée au cours de l'exercice précédent, clos en décembre 2017.

Les frais et commissions couvrent les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

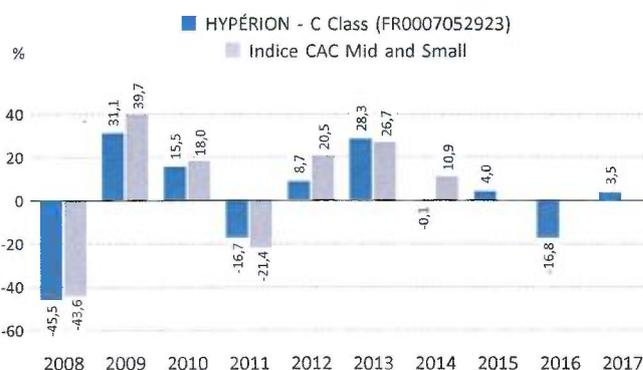
\*Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2017. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas les frais de performance et les frais de transaction sauf si des frais d'entrée ou de sortie sont payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour de plus amples informations sur les frais, charges et modalités de calcul de la commission de performance, veuillez vous référer au prospectus qui est disponible auprès de Skylar France ainsi que sur le site internet [www.skylar.eu](http://www.skylar.eu)

## Performances passées

- Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.
- La fonds a été créé le 18 décembre 2000.
- La devise du compartiment est l'Euro.
- Les performances affichées ont été calculées en EURO et s'entendent dividendes réinvestis pour le fonds et dividendes non réinvestis pour l'indice CAC Mid and Small jusqu'en 2013. A compter de 2014 elles s'entendent dividendes réinvestis.
- Le 16 mars 2015 l'objectif de gestion et la stratégie d'investissement ont évolué. Les performances affichées jusqu'à cette date ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.



1 Jusqu'au 15 mars 2015, l'indicateur de référence était l'Indice CAC Mid and Small.

## Informations pratiques

**Nom du dépositaire :** BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

**Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM :** De plus amples informations sur l'OPCVM : copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tous documents périodiques ultérieurs, rédigés en français, sont disponibles gratuitement auprès de Skylar France, 71-73 avenue des Champs-Élysées -75008 PARIS – ainsi que sur le site internet [www.skylar.eu](http://www.skylar.eu)

**Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :** La valeur liquidative est disponible auprès de Skylar France (Tél : +33 1 56 59 63 63) ou sur le site Internet : [www.skylar.eu](http://www.skylar.eu) et les sites internet d'informations financières.

**Politique de rémunération :** les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site [www.skylar.eu](http://www.skylar.eu). Un exemplaire papier sera remis gratuitement sur demande.

**Fiscalité :** Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts ou d'actions d'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

La responsabilité de Skylar France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'OPCVM peut être constitué d'autres types de parts ou actions. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts ou actions dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site internet [www.skylar.eu](http://www.skylar.eu)

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. Skylar France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 26 février 2018.